

Information Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs du FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Sanso Smart Climate - (Part I : FR0014003NW5)

Fonds commun de Placement géré par Sanso Investment Solutions

Objectifs et politique d'investissement :

Sanso Smart Climate est un OPCVM Actions Internationales

L'OPCVM a pour objectif de surperformer, sur un horizon minimum de cinq ans, l'indice MSCI World Index Euro, dividendes réinvestis qui est l'indicateur de référence. L'indice n'intègre pas de critères extra-financiers.

L'objectif sera réalisé en mettant en œuvre une stratégie de sélection de titres axée sur la réduction des différents risques liés au changement climatique et sur la gestion de ces risques par les entreprises. Le fonds investira principalement dans des constituants du MSCI World. Tout investissement sera effectué parmi les titres de l'univers. Toutefois, si une valeur est sortie de l'univers, elle ne sera pas automatiquement cédée.

La construction de portefeuille est effectuée en plusieurs étapes.

1/ Au sein de l'univers, la première étape du processus met en œuvre un socle ESG comportant a) des exclusions sectorielles : tabac ; sociétés réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans la production d'électricité à base de charbon ; sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans l'exploration et l'extraction de charbon thermique ; sociétés actives dans la production de pétrole et de gaz non-conventionnels b) des exclusions normatives visant à écarter les entreprises impliquées dans des controverses graves et répétées relatives au Pacte Mondial des Nations-Unies c) Une sélection ESG de type Best in Class écartant 20% minimum de l'univers de départ, conforme à une approche dite « significativement engageante ».

90% au moins de la capitalisation en actions du portefeuille fait l'objet d'une analyse ESG

2/ L'étape suivante du processus vise à ce que le fonds 1) présente une exposition aux différents risques liés au changement climatique identifiés par la TCFD* (Task Force on Climate Related Financial Disclosure) significativement inférieure au MSCI World 2) soit exposé à des entreprises qui ont, en moyenne, une meilleure gestion de ces risques que leurs pairs.

3/ En dernier lieu, la gestion construit un portefeuille à partir des scores établis en procédant à des ajustements afin que le fonds présente des caractéristiques proches de celles du MSCI World en termes d'exposition : sectorielle, régionale et par devises, par tailles de capitalisation, aux différents styles d'investissement).

Malgré le soin apporté à la construction du portefeuille par la société de gestion, cette dernière précise qu'elle s'appuie sur des données externes qu'elle ne peut contrôler.

Le fonds sera investi en actions internationales à hauteur de 90% minimum de l'actif net et dans la limite de 100% de l'actif net. Le fonds peut investir dans des actions de grandes, moyennes et petites capitalisations.

Le fonds peut investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des OPCVM et/ou des FIA monétaires, ou obligataires à court terme, gérés ou non par la société de gestion.

L'exposition globale maximum du FCP sera de 200% de l'actif net.

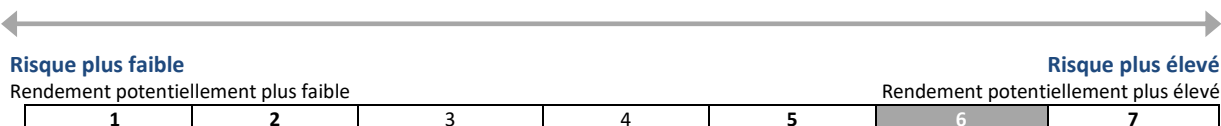
Le fonds peut être exposé au risque de change au travers des titres détenus libellés en devises

Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis.

Les demandes de souscriptions et rachats sont reçues tous les jours jusqu'à 11h30 heures et exécutées quotidiennement (calendrier officiel d'Euronext Paris SA). Les demandes de souscriptions et de rachats sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour ouvré suivant (J+1) la réception de l'ordre (J), à cours inconnu. Elles sont réglées à J+3 ouvré, J étant le jour de centralisation.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement :



L'exposition aux marchés actions explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie d'indicateur de risque et de rendement. En effet, la volatilité des instruments financiers entrant dans le périmètre d'investissement de Sanso Smart Climate ainsi que sa stratégie d'investissement laissent à penser que l'OPCVM pourrait en moyenne être exposé de manière importante à des marchés volatils, notamment les marchés actions des pays développés et à titre accessoire émergents.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur

Risque lié à l'investissement en actions de petite capitalisation En raison de leurs caractéristiques spécifiques, ces actions peuvent présenter des risques pour les investisseurs et peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué, qui se fonde sur une estimation, est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Il peut varier d'un exercice à l'autre. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.00% *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance nette par rapport à l'indice (si la performance du fonds est positive) Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : NA

* Les frais courants sont fondés sur une estimation. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 7 et 8 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.sanso-is.com.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.sanso-is.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



Date de création de l'OPCVM : 28/07/2021
(agrément AMF le 18/06/2021)

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK, Société anonyme à conseil d'administration, Etablissement de crédit agréé par le CECEI le 09/05/2005, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur (SANSO Investment Solutions, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris, France) ou via son site Internet (www.sanso-is.com)

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

La politique de rémunération des collaborateurs est disponible sur le site internet de la société : www.sanso-is.com

La responsabilité de Sanso Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
Sanso Investment Solutions est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **25/10/2021**